

M^e Marc Legrand, président du conseil régional des notaires

M^e Marc Legrand, notaire à Cherbourg, vient d'être élu président du conseil régional des notaires bas-normands. L'ultime puisque la chambre interdépartementale est en cours de constitution pour prendre le relais du conseil régional.

Les notaires sont 260 en Basse-Normandie. La profession se regroupe en trois chambres départementales (Calvados, Manche, Orne), et en un conseil régional qui assure une représentation de la profession notariale vis-à-vis du procureur général (qui a la tutelle des notaires), et de la présidence de la cour d'appel de Caen. Le président du conseil régional est l'interlocuteur du procureur général dans les dossiers de cession et de fusion d'offices notariaux. En interne, c'est le conseil régional qui assure la formation initiale et continue des notaires et des Clercs. Dans les cessions d'offices, le conseil vérifie que le dossier tient bien. Enfin, il est compétent en matière de discipline.

Ce conseil s'est donné comme président M^e Marc Legrand, un Haut-Normand de racines lointaines, né en 1953 à Dinan, et qui a fait ses études de droit à Assas à Paris. Il est arrivé chez M^e Augrain à Cherbourg et a prêté serment le 15 décembre 1983, associé du cabinet Augrain, Damourrette, Demousselle. Il a été président de la chambre

départementale des notaires de la Manche en 1999-2000, il est membre de la Caisse de garantie depuis 2000 et conseiller aux prud'hommes depuis près de dix-huit ans.

■ Nouveauté : la chambre interdépartementale

« Je suis président du conseil régional des notaires pour peu de temps, précise-t-il, de son bureau situé 30, rue François-Lavielle. Les trois chambres départementales de la Manche, de l'Orne et du Calvados ont décidé de fusionner en une chambre interdépartementale de Basse-Normandie. Son statut principal concerne l'organisation de la discipline des notaires. Mais elle exercera les missions de communication, de formation des Clercs et des notaires, de représentation protocolaire auprès du procureur général de Caen et sera l'interface entre le Conseil supérieur des notaires et les notaires en exercice, pour des messages allant du bas vers le haut et vice-versa. » La chambre interdépartemen-

tales est un meilleur outil que la dispersion des trois chambres, et elle rend caduque le conseil régional dont elle a les mêmes attributions. Dans cette nouvelle organisation, M^e Marc Legrand, futur ex-président du conseil régional aujourd'hui en sursis, sera vice-président pour la Manche. « Parallèlement, nous avons le projet de revitaliser les associations locales dans les départements, pour notre département celles du Cotentin, du Centre et du Sud-Manche. Elles ont un rôle d'explication et de courroies de transmission. »

■ Les Bas-Normands bossent mais sont trop discrets

M^e Legrand n'est pas déçu de sa situation d'ultime président de conseil régional des notaires : « C'était la volonté des notaires en assemblée générale : c'était mûr dans les esprits. Le but était d'améliorer la qualité de nos structures. » Et Marc Legrand d'ajouter, non sans savourer les réactions : « Nous avons fait des envieux dans d'autres départements (NDLR : il



M^e Marc Legrand, notaire à Cherbourg, président du conseil régional des notaires et futur vice-président de la chambre interdépartementale de Basse-Normandie.

n'y a que deux autres chambres interdépartementales en France). Nous, les Bas-Normands, on nous considère comme trop discrets. Donc on ne fait pas attention à nous. Pourtant, on bosse, on est en avance sur une quan-

tité de choses, en matière d'équipement informatique, de négociations immobilières... Sans esbroufe. On sait faire, mais on ne sait pas faire savoir qu'on sait faire ! »

Est-ce vraiment important ?

J.M.